

jeunes clercs. Nous adoptons vos vues : Nous estimons, en effet, très utile et très opportun que cette école littéraire d'Athènes, dont Nous avons parlé, accueille aussi des étudiants catholiques, avec le but de s'y livrer à l'étude des hautes humanités et sous la loi de n'aborder ni théologie ni philosophie, qu'ils ne soient auparavant profondément pénétrés de la langue et de la littérature de leur pays, dans sa capitale même.

De là dériveront, on n'en peut douter, et plus de lustre à leur profession, et plus d'efficacité à leur ministère. Nous avons donc embrassé volontiers le projet présenté par vous d'établir dans l'édifice même du collège susdit, un Séminaire pour les jeunes clercs de rite latin et de race grecque, sans en exclure, d'ailleurs, les autres Orientaux parlant le grec. Nous Nous réservons de tracer dans des Lettres spéciales toute l'organisation et toute l'économie de cet institut.

Au surplus, si vous regardez quelque peu en arrière, vous trouverez les mêmes sentiments chez les Pontifes antérieurs ; et vous constaterez qu'il n'est sorte de bons offices qu'ils ne vous aient rendus, dès qu'ils les jugeaient de quelque profit à votre nation et dans les limites de leur pouvoir. L'histoire atteste, par exemple, que dans cette alliance des princes chrétiens que couronnèrent les magnifiques triomphes de Lépante, Pie V avait en vue, non seulement la défense de l'Italie, mais encore la délivrance de toute la Grèce. Tant les intérêts publics et le salut de votre pays étaient à cœur à ce saint Pontife ! Ses espérances et ses efforts furent trompés, il est vrai : mais il avait conçu là un dessein magnanime, respirant la plus ardente charité, et il ne tint pas à lui qu'il n'aboutit. A une époque beaucoup plus récente, quand vos pères luttèrent contre la domination étrangère, quand ils poursuivaient les armes à la main la revendication de leurs droits, à combien d'émigrés, fugitifs de leur patrie, les cités romaines ne prêtèrent pas un asile assuré ! Impossible de les accueillir plus libéralement que ne fit Pie VII : non content d'ordonner que la frontière de ses Etats leur restât ouverte, il mit à leur service toute la mesure de secours et de ressources qui lui était permise.

Nous n'avons d'autre motif d'évoquer ici ces souvenirs, que de mettre en relief le vrai caractère et les vraies visées du Pontificat romain. Ces préjugés, que de regrettables conjonctures